

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 15 JUIN 2010**

L'an deux mille dix, le 15 juin le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON-sur-CHALARONNE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 8 juin, sous la présidence de M. Yves CLAYETTE, Maire.

M. LE MAIRE ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents** : M. CLAYETTE - M. MATHIAS - Mme LEVERT - M. QUIBLIER-SARBACH - Mme SICAUD - M. MONTRADE - M. PERREAULT - M. FORAY - Mme RIMAUD - Mme MOREAU - M. JACQUARD - Mme FONTAINE - Mme RAVOUX - M. DARBON - Mme BAS-DEFARGES - M. MORRIER - M. PENET - M. MORIN - Mme BAILLET - M. RENOUD-GRAPPIN - Mme LAURENCIN - M. BESSE - Mme GROSCLAUDE - M. CHAFFURIN

**Ont donné un Pouvoir :**

Mme BLENET représentée par Mme LEVERT  
Mme BERTRAND représentée par Mme RAVOUX  
Mme BIAJOUX représentée par Mme BIAJOUX  
M. GILLET représenté par M. MATHIAS  
M. ANTRIEUX représenté par RENOUD-GRAPPIN

Mme Sylvie RAVOUX a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 10 mai 2010.

**N° 1 : Choix du projet du Conseil communal d'enfants : approbation.**

M. le Maire en préambule remercie le conseil communal des enfants qui a travaillé sur les différents projets, le personnel encadrant de la MEJ ainsi que les élus ayant participé à l'accompagnement des enfants, notamment Mme SICAUD, Mme MOREAU et Mme FONTAINE.

Il rappelle les anciennes décisions des années passées et notamment celles de 2009 pour la création d'un labyrinthe végétal ainsi que l'installation de jeux au Clos Janin.

M. le Maire détaille les différents projets, sachant que l'enveloppe budgétaire prévue s'élève à 3 000 € :

1<sup>er</sup> projet : Ballades à cheval et visite de Châtillon/Chalaronne. Il s'agit de découvrir la ville de Châtillon en poney. Les enfants ont détaillé le parcours intra muros dans la ville. Les visites seront organisées en partenariat avec le centre équestre sachant que les enfants ont prévu un coût total de 200 € par jour pour 5 poneys en simultané et une participation des utilisateurs à hauteur de 5 € par visite.

2<sup>ème</sup> projet : Accro branches : Il s'agit d'installer un accro branches mobile sachant que l'accro branches fixe a été déterminé comme étant d'un coût trop élevé. Le lieu choisi est la place du champ de foire. 2 propositions chiffrées ont été demandées par les enfants à des sociétés privées pour un coût inférieur à 3 000 €.

3<sup>ème</sup> projet : Nettoyage de la Chalaronne / bassin à poissons : Ce projet consiste à installer des panneaux de conseils pour améliorer le nettoyage de la Chalaronne. D'autre part, les enfants prévoient de créer un bassin à poissons avec des textes de renseignements sur les poissons, ceci dans le cadre du développement durable (type de poissons, nourriture, etc...), le budget prévu par les enfants s'élève à 1 200 €.

4<sup>ème</sup> projet : Micromania : Cela consiste en la création d'un lieu et d'une organisation ayant pour but un échange de jeux vidéos type playstation etc... entre les enfants. Les rapporteurs ont fait savoir qu'ils s'étaient intéressés aux autorisations nécessaires et qu'ils avaient visité la médiathèque pour se faire expliquer l'organisation du système de prêt etc... Ce projet nécessite un bâtiment (qui n'existe pas à l'heure actuelle, ou pourrait se faire sous les halles. Le coût de ce projet s'élève à 0 € d'après les enfants.

5<sup>ème</sup> projet : Nature en danger : Il s'agit de réaliser 3 sketches cinématographiques portant sur les mégots, les crottes de chiens, la gestion des papiers. Il s'agit donc de sensibiliser le public à la pollution quotidienne urbaine. Le budget s'élève à 457 € dont 350 € pour le tournage des films. Les enfants ont lu les scénarii possibles.

6<sup>ème</sup> projet : Découverte de la faune et de la flore sur l'étang de Châtillon. Il s'agit de créer 6 panneaux qui seraient installés autour de l'étang, panneaux à caractère botanique donnant des renseignements sur la faune et ou la flore (les végétaux, les animaux etc...). Ces panneaux seraient en bois et réalisés pour un montant de 1 058 € (devis demandés)

7<sup>ème</sup> projet : Création d'un terrain de DIRT (BMX). Ce projet fait suite à une réflexion abandonnée de création de skatepark jugée d'un coût trop élevé pour pouvoir être tenu dans le cadre du conseil communal d'enfants. Les enfants se sont donc retournés sur la création d'un terrain de DIRT (BMX) qui consiste à créer des bosses et des slides sur un terrain de la taille d'un terrain de basket. Le lieu envisagé serait situé au nord de l'hippodrome sur l'ex terrain de rugby actuellement occupé par les archers. L'âge minimum requis pour pratiquer est de 10 ans.

Après le rappel de ces 7 projets M. le Maire propose d'en retenir un ou deux au maximum et il lance le débat à l'adresse des conseillers municipaux.

M. JACQUARD indique que les projets 3 et 6 ont sa faveur.

Mme LAURENCIN trouve très intéressant le projet N° 5 (Nature en danger) portant sur les gestes citoyens en matière de pollution. En 2<sup>ème</sup> position figure le projet N° 6 de la découverte de la faune et de la flore enfin en 3<sup>ème</sup> position, le projet Micromania a sa préférence.

Pour sa part M. MORRIER préfère la création d'un bassin au centre culturel pour les poissons et surtout le terrain de DIRT (BMX) aurait sa préférence.

M. RENOUD-GRAPPIN indique que 3 projets sont des projets d'interpellation des enfants aux adultes et qu'ils ont de surcroît de nombreux points communs, notamment en matière d'environnement (projet 3, 5, 6).

M. Le Maire propose donc à l'assemblée de retenir les projets : N° 3 Nettoyage de la Chalaronne et création d'un bassin à poissons, N° 5 Nature en danger et N° 6 Découvertes de la faune et de la flore sur l'étang de Châtillon, et de faire une contraction de ces 3 projets en un seul.

M. MATHIAS pour sa part, se dit séduit par le projet N° 4 portant sur les échanges de jeux électroniques et vidéos ainsi que par la création d'un circuit BMX à condition que dit-il, le lieu soit un lieu central et que l'on ne repousse pas ce type d'occupation à l'extérieur de la ville.

Enfin Mme FONTAINE indique qu'elle est favorable à la contraction de 2 projets le N° 3 et le N° 6. Cette proposition entraîne également l'adhésion de Mme SICAUD qui trouve très bien de mixer les 2 projets. La proposition de M. le Maire de contracter en une seule réalisation les projets N° 3, 5 et 6 est approuvée à l'unanimité du conseil municipal.

## **N° 2 : Projet de maison médicale : présentation de l'avancement du dossier par Mme BONFILS du Cabinet INNOV/MSA.**

M. le Maire rappelle que par décision du 24 mars 2009, la convention d'accompagnement au projet de maison de santé pluridisciplinaire a été approuvée avec le cabinet INNOV/MSA

La mission est prévue pour une durée de 39 jours pour un coût de 19 500 € HT et comprend 3 phases pour une durée de prestation de 9 mois, soit du mois d'avril 2010 au mois de décembre 2010.

Pour l'heure il s'agit de restituer la phase 1, intitulée "analyse de l'organisation de l'offre de santé existante". Pour ce faire, Mme Elsa BONFILS chargée de mission a organisé des entretiens individuels avec chacun des professionnels de santé libéraux du territoire dans les mois d'avril et de mai.

Ainsi une vingtaine de professionnels a été entendu, appartenant à chacune des catégories médicales existant sur Châtillon (médecins généralistes, médecins spécialistes, professions paramédicales, infirmiers, dentistes, etc...)

Le calendrier à court terme est fixé comme suit :

- Le 8 juin à 9h30 : 1<sup>ère</sup> présentation de l'avancement du dossier à M. le Maire, aux adjoints élus et aux services concernés.
- Le 15 juin : présentation au conseil municipal de l'avancement du dossier
- Le 28 juin à 20h30 : réunion avec les professionnels de santé et les élus du conseil municipal.

M. le Maire cède la parole à Mme BONFILS, directrice de la structure INNOV'MSA

Mme Elsa BONFILS est accompagnée de Mme Mathilde LE BIHAN sa collaboratrice, laquelle a conduit les entretiens avec le personnel de santé. INNOV'MSA est une émanation de la MSA qui réalise en externe des études de faisabilité ou d'accompagnement pour des maisons de santé pluridisciplinaire.

Trois grands chapitres compose la présentation de INNOV'MSA /

- 1) - Présentation du projet porté par la commune de Châtillon
- 2) - Le concept de maison de santé pluridisciplinaire
- 3) - Un projet adapté au contexte local

Pour le projet spécifique de Châtillon, Mme BONFILS indique que la commune de Châtillon est le porteur du projet mais que l'engagement des élus doit être accompagné de l'adhésion des professionnels de santé, lequel devra être porté par eux. Les acteurs du projet sont tous des professionnels de santé à quelques exceptions près notamment les professions sans diplômes reconnus par l'Etat par exemple.

Le projet va donc se décliner en 3 phases :

- 1<sup>ère</sup> phase : le diagnostic. Il convient en effet que le cabinet INNOV'MSA comprenne le fonctionnement du bassin médical et des activités de santé. Cette phase diagnostic doit se dérouler jusqu'à fin juillet et sera présentée courant septembre.
- La phase 2 portera sur la conception du projet et elle démarrera en septembre octobre immédiatement derrière la phase 1 en vue du dossier de réalisation qui constituera la phase 3 et qui se déroulera à la fin de l'année 2010, début 2011.  
C'est donc à la fin de la phase 3 que le plan de financement sera bouclé et que le projet architectural prendra corps.

En terme opérationnel Mme BONFILS indique que la commune en est à l'étape 1 qui consiste à mesurer l'adhésion au projet des professionnels.

Au vu des entretiens ayant déjà eu lieu, il apparaît évident que la quasi-totalité des professionnels vont adhérer au projet.

L'étape N° 2 consistera en une réunion le 28 juin entre l'ensemble des professionnels et les élus du conseil municipal sachant que les propositions des professionnels seront entérinées d'ici décembre 2010.

Le projet immobilier sera lui décliné à partir de l'automne 2010 en lien avec les propositions du groupe de professionnels.

Les conditions de réalisation du projet dépendent beaucoup du diagnostic notamment en terme de besoins futurs de surface, mais également à partir des attentes et des souhaits des professionnels, en fonction de l'évolution démographique du territoire.

Mme BONFILS a fait un rappel de la loi du 21 juillet 2009 "hôpital patient santé et territoire", dite loi Bachelot qui précise le concept de maison de santé. Une maison de santé est donc un lieu physique de regroupement pluri professionnel, à distinguer des pôles de santé dont les professionnels exercent sur des sites différents et s'appuient sur un hôpital local ou un EPHAD. La loi précise également que le médecin traitant est l'acteur pivot de la coopération entre les professionnels de santé. D'après la loi une maison de santé doit être située au cœur du bassin territorial bien identifié et marqué par l'association de plusieurs disciplines médicales.

Le projet de soins doit se traduire par un règlement intérieur précis et une offre de soins en journée, articulés avec d'autres réseaux de santé par exemple hôpital et services sociaux.

Les objectifs d'une maison de santé sont de maintenir les professionnels déjà établis et d'attirer de nouveaux professionnels en vue d'optimiser l'offre de soins.

Le projet de soins se décline en 2 volets, le projet de santé qui s'applique à la population et le projet professionnel, qui prévoit l'organisation professionnelle en partenariat avec d'autres professions paramédicales (pharmaciens etc...), lien avec les services sociaux, formation continue, secrétariat.

L'acte fondateur du projet de soins s'élabore à partir d'un diagnostic qui est traduit par une charte générale qui permet d'anticiper la forme architecturale des espaces partagés. Cette étape est indispensable à tout dossier de demande de financement.

Mme BONFILS a donc abordé la question de la composition professionnelle d'une maison de santé. Qui peut donc intégrer une maison de santé ? : Les professions médicales d'abord, les paramédicaux (infirmiers, kiné, pédicures etc...) ainsi que d'autres professions, dans le champ du médico-social. Certaines professions sont mal définies mais la question est en voie d'évolution.

Les professionnels ayant une activité en partie commerciale ou quasi commerciale (pharmaciens) sont souvent adossés à la maison de santé mais ne sont pas physiquement intégrés dans le bâtiment. Ils adhèrent dans la démarche du projet seulement.

Pour Châtillon, le cabinet INNOV'MSA prendra en compte les aspirations des professionnels de santé et notamment de l'association qui vient d'être créée et qui sera force de propositions sur le projet de soins. Le cabinet devra également prendre en compte les personnes hors association qui sont intéressées par le projet.

A ce jour, les priorités sont de rassembler le plus d'éléments pour préciser le contour du diagnostic, de constituer un groupe projet à partir des professionnels de santé intéressés en vue de l'élaboration du projet de soins et du projet architectural.

S'agissant des financements possibles, le département, la région et l'Etat sont partis prenantes mais les subventions possibles sont en voie de réduction.

A l'issue de la présentation M. le Maire confirme que compte tenu de la complexité des dossiers de subventions il convient donc de s'attacher les services de professionnels dont le cabinet INNOV'MSA fait partie.

M. Le Maire ouvre le débat et cède la parole à M. JACQUARD qui souhaite savoir justement à quel niveau peuvent se situer les subventions par rapport au projet de Châtillon. La réponse de Mme BONFILS est qu'il est trop tôt pour s'avancer sur des pourcentages de subventions possibles puisque l'on ne connaît pas le coût du projet à l'heure actuelle. Elle constate que les financements publics s'amenuisent alors qu'ils étaient importants en 2008 et 2009 voir par exemple, l'exemple de Pont de Vaux dont la réalisation a été subventionnée à pratiquement 80 % de son coût.

M. Le Maire cède la parole à M. CHAFFURIN. Celui-ci souhaite connaître les délais de la mise en place du diagnostic, ainsi que la possibilité du pôle de santé de pouvoir s'appuyer sur un EPHAD. Il indique également que le projet de soins est très séduisant, souhaite quelques compléments sur ce projet et demande s'il est possible d'avoir une aide au fonctionnement pour l'accompagnement. En réponse, Mme BONFILS fait savoir que le diagnostic sera terminé à la fin de l'été, que le cabinet INNOV'MSA va accompagner le projet jusqu'à l'élaboration du projet de soins, que ceci est l'objet même de sa prestation. Enfin il est tout à fait possible que le pôle de santé s'appuie sur la maison de retraite de Châtillon si l'idée vient des professions médicales elles-mêmes. Ce lien entre les deux structures peut être une idée intéressante notamment au vu des financeurs potentiels.

M. Le Maire cède la parole à M. RENOUD-GRAPPIN. Celui-ci se dit rassuré. La première présentation de l'étude CAUE lui avait laissé apparaître que la commune mettait la charrue avant les bœufs sur ce projet. Il pense donc que c'est une bonne idée d'avoir recours à un cabinet spécialisé pour accompagner le projet médical de Châtillon. M. RENOUD-GRAPPIN souhaite connaître le périmètre du territoire médical concerné par le projet de santé pluridisciplinaire, souhaite également savoir si la catégorie des ophtalmologistes doit être classée dans les professions de premier recours intéressées par le projet. Enfin il pense que ce projet va nécessiter beaucoup d'énergie de la part des différents acteurs et notamment des élus intéressés, il demande donc s'il est prévu de créer une commission spécialisée dans la maison de santé avec un élu référent. En réponse M. le Maire indique que l'étude CAUE ne préjugait en rien du projet médical, qu'il n'était pas figé mais qu'il s'agissait de confirmer la faisabilité de l'opération au niveau urbanisme. M. Le Maire se dit également tout à fait favorable à la création d'une commission spécialisée comme l'a demandé M. RENOUD-GRAPPIN. En ce qui concerne le territoire, Mme BONFILS indique que le périmètre de la maison de santé sera issue de l'attractivité des praticiens par rapport aux communes périphériques tel qu'il sera constaté dans le diagnostic et bien entendu il sera augmenté des mutations possibles des cabinets.

Pour ce qui concerne les ophtalmologistes ou autres spécialistes il n'y a pas de barrière figée, le but étant de fédérer et d'attirer le plus possible de praticiens.

M. le Maire cède la parole à M. PENET lequel souhaite connaître le nombre de professionnels intéressés par l'opération. Il s'agit d'environ 15 personnes soit un peu moins en terme de cabinets, mais que cela représente la quasi-totalité des praticiens Châtillonnais.

M. le Maire cède la parole à Mme RIMAUD qui souhaite savoir si INNOV'MSA a accès aux données informatiques de la CPAM ou de la MSA ou de l'URCAM.

La réponse est positive mais Mme BONFILS dit qu'elle attend justement les éléments qui ont été demandés il y a quelques temps. Mme RIMAUD demande également à Mme BONFILS quels conseils elle donnerait pour l'argumentation et le soutien du projet auprès des financeurs.

Elle s'interroge notamment sur le concept "innovant" donné au projet ?

Pour Mme BONFILS le caractère innovant du projet est surtout le lien à créer avec des spécialistes. Pour le reste les idées viendront des discussions avec les professionnels de santé.

Enfin Mme RIMAUD souhaite savoir si financièrement le projet sera intéressant. Mme BONFILS répond qu'elle ne peut s'engager à l'heure actuelle sur cette question.

M. Le Maire cède la parole à Mme GROSCLAUDE. Celle-ci souhaite savoir si le matériel sera prévu dans le cadre du projet ou si celui-ci est l'affaire des professionnels ? En réponse Mme BONFILS indique que tout ce qui est lié à l'activité professionnelle du médecin n'est pas pris en compte dans le projet. En revanche, tout le matériel commun le sera et pourra être subventionné par les financeurs publics (informatique, mobilier des espaces communs, conseil juridique etc...).

Enfin Mme GROSCLAUDE souhaite savoir si le problème d'accessibilité du cabinet de radiologie sera pris en compte dans le projet et par qui ? Cette question vaut notamment pour les pensionnaires de la maison de retraite pour lesquels il faut trouver un autre laboratoire de radiologie beaucoup plus éloigné que celui de Châtillon. La réponse est que cette question dépend des radiologues eux-mêmes d'après Mme BONFILS.

M. le Maire met fin au débat et à la présentation en remerciant Mme BONFILS et Mme LE BIHAN.

Il indique que la prochaine étape est la réunion du 28 juin à 20h30 en mairie entre les élus du conseil municipal et tous les professionnels de santé.

### **N° 3 : Révision des tarifs des études surveillées et des fournitures scolaires (exercice 2010-2011).**

M. le Maire cède la parole à Mme SICAUD qui indique qu'il convient de revaloriser le tarif des études surveillées et des fournitures scolaires, pour l'année à venir 2010-2011. Après étude en Commission, M. le Maire propose les réactualisations suivantes :

#### **A) Fournitures scolaires (somme par élève) :**

Pour les fournitures scolaires, je vous propose de retenir les montants suivants par enfant :

ANNEE SCOLAIRE 2009 - 2010		ANNEE SCOLAIRE 2010 - 2011	
Elémentaire	61,10 €	<b>Elémentaire</b>	<b>62,30 €</b>
Classe d'intégration	100,40 €	<b>Classe d'intégration</b>	<b>102,40 €</b>
Maternelle	61,10 €	<b>Maternelle</b>	<b>62,30 €</b>

Dans le cas d'entrée en cours d'année, l'attribution de la somme prévue est calculée au prorata du temps de présence.

**Groupe d'adaptation** : forfait (102,40 € - 62,30 €) x 30 enfants = 1 2030 €

**Poste de psychologue scolaire et poste de rééducateur en psychomotricité** : les frais de fonctionnement sont équivalents à une classe normale de 30 élèves, soit 62,30 € x 30 = 1 869,00 €. Ces sommes ne seront versées que si les postes sont pourvus.

### **B) Tarif des études surveillées à l'école élémentaire**

Pour les études surveillées, Monsieur le Maire propose de retenir les montants suivants :

<i>ANNEE SCOLAIRE</i> 2009 - 2010		<i>ANNEE SCOLAIRE</i> 2010 - 2011	
<i>1<sup>er</sup> enfant</i>	31,20 €	<i>1<sup>er</sup> enfant</i>	31,80 €
<i>2<sup>ème</sup> enfant</i>	22,85 €	<i>2<sup>ème</sup> enfant</i>	23,30 €
<i>3<sup>ème</sup> enfant</i>	15,60 €	<i>3<sup>ème</sup> enfant</i>	15,90 €

Le fractionnement du montant des études surveillées est reconduit dans les conditions suivantes :

- Si l'élève inscrit a eu une fréquentation inférieure ou égale à la moitié des heures d'études dispensées et supérieure à 5, dans le trimestre, le montant facturé par la ville sera égal à la moitié du tarif fixé chaque année par trimestre.
- Si l'élève inscrit a eu une fréquentation égale ou inférieure à 5, le montant facturé sera établi sur une base unitaire fixée à 2,45€.

M. le Maire demande de bien vouloir approuver les tarifs des fournitures scolaires et des études surveillées pour l'année scolaire 2010-2011

A l'issue de la présentation M. le Maire cède la parole à Mme GROSCLAUDE laquelle s'interroge sur la signification "groupe d'adaptation" et souhaite savoir quels enfants sont concernés. La réponse à cette question sera donnée lors d'un prochain conseil municipal sachant que des précisions doivent être demandées au corps enseignant au préalable.

Sur proposition de M. le Maire le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs des fournitures scolaires et des études surveillées pour l'année 2010-2011 (plus 2 % en moyenne).

### **N° 4 : Révision des tarifs de l'Ecole Municipale de Musique exercice 2010-2011.**

M. le Maire cède la parole à Mme SICAUD qui précise qu'après étude en Commission, il est proposé un réajustement, pour l'année 2010-2011, de plus 2 % correspondant au montant de l'inflation et demande d'approuver les dispositions retenues et les tarifs ci-dessous indiqués.

- DROITS D'INSCRIPTION :

<i>2009-2010</i>		<i>2010-2011</i>	
<i>1<sup>er</sup> enfant</i>	17,55 €	<i>1<sup>er</sup> enfant</i>	17,90
<i>2<sup>ème</sup> enfant</i>	17,55 €	<i>2<sup>ème</sup> enfant</i>	17,90
<i>3<sup>ème</sup> enfant</i>	17,55 €	<i>3<sup>ème</sup> enfant</i>	17,90
<i>4<sup>ème</sup> enfant</i>	Gratuit	<i>4<sup>ème</sup> enfant</i>	Gratuit

Les tarifs trimestriels proposés sont les suivants :

- INSTRUMENTS :

ANNEE SCOLAIRE	2009 - 2010		ANNEE SCOLAIRE	2010 - 2011	
	½ heure	¾ heure		½ heure	¾ heure
<i>1<sup>er</sup> enfant</i>	77,30 €	115,75 €	<i>1<sup>er</sup> enfant</i>	78,85€	118,00 €
<i>2<sup>ème</sup> enfant</i>	65,20 €	97,50 €	<i>2<sup>ème</sup> enfant</i>	66,50 €	99,50 €
<i>3<sup>ème</sup> enfant</i>	57,20 €	85,70 €	<i>3<sup>ème</sup> enfant</i>	58,35 €	87,50 €
<i>4<sup>ème</sup> enfant</i>	Gratuit	Gratuit	<i>4<sup>ème</sup> enfant</i>	Gratuit	Gratuit
<i>Adulte</i>	174,30 €	261,10 €	<i>Adulte</i>	178,80 €	266,30 €

L'enfant inscrit pour l'enseignement de 2 instruments se verra appliquer le tarif "2<sup>ème</sup> enfant" pour le 2<sup>ème</sup> instrument.

- Formation Musicale obligatoire 1<sup>er</sup> cycle + 1 activité de groupe :

ANNEE SCOLAIRE	2009 - 2010	ANNEE SCOLAIRE	2010 - 2011
<i>1<sup>er</sup> enfant</i>	56,00 €	<i>1<sup>er</sup> enfant</i>	57,10 €
<i>2<sup>ème</sup> enfant</i>	46,10 €	<i>2<sup>ème</sup> enfant</i>	47,00 €
<i>3<sup>ème</sup> enfant</i>	33,50 €	<i>3<sup>ème</sup> enfant</i>	34,00 €
<i>4<sup>ème</sup> enfant</i>	Gratuit	<i>4<sup>ème</sup> enfant</i>	Gratuit
<i>Adulte</i>	133,60 €	<i>Adulte</i>	136,50 €

- Formation Musicale obligatoire 2<sup>ème</sup> cycle

ANNEE SCOLAIRE	2009 - 2010	ANNEE SCOLAIRE	2010 - 2011
<i>1<sup>er</sup> enfant</i>	48,65 €	<i>1<sup>er</sup> enfant</i>	49,60 €
<i>2<sup>ème</sup> enfant</i>	40,00 €	<i>2<sup>ème</sup> enfant</i>	40,80 €
<i>3<sup>ème</sup> enfant</i>	34,10 €	<i>3<sup>ème</sup> enfant</i>	34,80 €
<i>4<sup>ème</sup> enfant</i>	Gratuit	<i>4<sup>ème</sup> enfant</i>	Gratuit

- CLASSE D'ENSEMBLE, pour un élève ne pratiquant que cette activité :

ANNEE SCOLAIRE 2009/2010	ANNEE SCOLAIRE 2010/2011
36,10 €	36,80 €

Les tarifs Enfants s'appliquent aux étudiants, et aux chômeurs.

- CLASSE D'EVEIL MUSICAL, pour enfant de 3 à 6 ans et

## CHANT CHORAL,

<i>ANNEE SCOLAIRE</i>	<i>2009 – 2010</i>	<i>ANNEE SCOLAIRE</i>	<i>2010 – 2011</i>
<i>1<sup>er</sup> enfant</i>	<i>32,95 €</i>	<i>1<sup>er</sup> enfant</i>	<i>33,60 €</i>
<i>2<sup>ème</sup> enfant</i>	<i>26,80 €</i>	<i>2<sup>ème</sup> enfant</i>	<i>27,35 €</i>
<i>3<sup>ème</sup> enfant</i>	<i>19,55 €</i>	<i>3<sup>ème</sup> enfant</i>	<i>19,95 €</i>
<i>4<sup>ème</sup> enfant</i>	<i>Gratuit</i>	<i>4<sup>ème</sup> enfant</i>	<i>Gratuit</i>

- Personnes non domiciliées à Châtillon le jour de l'inscription : majoration des tarifs ci-dessus de 30 % (arrondis aux centimes supérieurs). Les droits d'inscription appliqués sont les mêmes que ceux des Châtillonnais.

Les élèves de l'Ecole de Musique adhérant et participant activement aux répétitions et manifestations de l'Union Musicale avec une assiduité de 70 % (sauf événements graves et justifiés), bénéficieront d'une réduction de 30 % sur tous les tarifs de l'Ecole de Musique. L'engagement est annuel. L'abattement sera appliqué sur les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres, la régularisation interviendra au 3<sup>ème</sup> trimestre sur présentation d'un justificatif de présence fourni par l'Union Musicale.

Sur proposition de M. le Maire le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs de l'Ecole Municipale de Musique pour l'exercice 2010-2011, ci-dessus énoncés.

### **N° 5 : Salle de spectacles - médiathèque - avenant N° 2 à intervenir avec le Cabinet de maîtrise d'œuvre PARIS : Approbation.**

M. Le Maire cède la parole à M. PERREAULT qui rappelle pour mémoire que le marché de maîtrise d'œuvre passé avec l'atelier d'architecture Bernard Paris a été notifié le 13 mars 2006 sur la base d'un montant de 235 600 € HT représentant 13,09 % du montant du coût d'objectif des travaux fixé lui à 1 800 000 €. Un premier avenant a été passé avec le cabinet Paris pour porter le marché de maîtrise d'œuvre à 286 832 € HT par suite de l'évolution du coût d'objectif travaux lequel s'est élevé à 2 151 407 € HT.

Les travaux se sont donc échelonnés de septembre 2007 jusqu'à mai 2009, date à laquelle ils ont été réceptionnés avec ou sans réserve.

Durant toute cette période, des modifications du programme ont été demandées par le maître d'ouvrage notamment :

- réhabilitation du bâtiment existant de la mairie dans la continuité du rez-de-chaussée (pour les services d'urbanisme)
- évolution des matériels cinématographiques
- déplacement du groupe froid de la médiathèque

Les aléas de chantier ont également eu un impact sur l'évolution des travaux (règle d'accessibilité, de sécurité, erreurs diverses). De ce fait, le montant de la rémunération de la maîtrise d'œuvre subit une augmentation de 22 000 € HT, soit une augmentation supérieure à 5 % du montant du marché.

La commission d'appel d'offres s'est donc réunie le vendredi 28 mai à 8h30 et a entériné cet avenant.

M. le Maire propose donc d'approuver cet avenant d'un montant de 22 000 € HT qui porte le nouveau marché à 307 158,44 € HT, et de l'autoriser à signer l'avenant.

Ceci est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

## **N° 6 : Rapport sur la qualité du service de l'eau potable : présentation du dossier SDEI.**

En préambule M. le Maire indique que le rapport pourra être consulté par les administrés sur le site Internet de la SDEI, ceci pour répondre à un souhait exprimé par Mme LAURENCIN de pouvoir consulter les données par Internet.

M. le Maire cède la parole à M. PERREAULT qui indique que le décret 2005-236 du 14 mars 2005 fait obligation aux Communes de présenter à l'assemblée délibérante le rapport annuel portant sur la qualité du service de l'eau potable.

La SDEI a transmis le rapport du délégataire lequel se compose de 119 pages relatant l'activité du service de l'eau pour l'exercice 2009.

Parmi les 119 pages du dossier il faut noter :

### **1) Les chiffres clés :**

- Nombre de clients / 2 471 en 2009, soit 6 de plus qu'en 2008
- Près de 500 000 m3 d'eau ont été mis en distribution en 2009
- 372 579 m3 d'eau ont été comptabilisés et facturés en 2009
- Le prix de l'eau pour les services eau et assainissement revient à 0,63 € par jour et par famille
- Nombre de mutations en 2009 (arrivée / départ) : 561

### **2) Les indicateurs de performance (cf page 15 et 16 du dossier)**

Il faut noter que le linéaire du réseau s'élève à 68 km, que le prix TTC du service au m3 pour 120 m3 s'élève à 1,92 € TTC le m3, et que le rendement du réseau de distribution s'élève à 85 % en 2009.

Pour ce qui concerne les branchements en plomb, 10 en 2009 ont été supprimés ou modifiés et il en reste 523 en plomb à modifier;

### **3) Travaux de la SDEI en 2009.**

L'essentiel des actions de la SDEI a été de nettoyer et de purifier le réseau de distribution par suite de la mise en service de l'usine de déferrisation et de démanganisation à savoir :

- 1<sup>er</sup> semestre : nettoyage des conduites structurantes du réseau par racleur souple
- 2<sup>ème</sup> semestre suite et fin du nettoyage du réseau par procédé air plus eau

Ces travaux de nettoyage ont été accompagnés à chaque fois d'une campagne de communication auprès des habitants de Châtillon par le biais de réunions publiques en présence des élus de la Commune et des prestataires.

Ces travaux de nettoyage ont permis de réduire très nettement les réclamations des usagers.

En matière de production il faut noter que le 13 mai 2009 la station de démanganisation a été réceptionnée officiellement.

Du point de vue qualitatif la qualité de l'eau a respecté les règles bactériologiques et références de qualités bactériologiques et physicochimiques en vigueur actuellement.

Cependant 3 paramètres physicochimiques ont dépassé les limites, sans que la présence possible d'hydrocarbures soit confirmée.

#### 4) **Bilan et perspectives.**

##### Distribution :

- Mise en place de la télé relève pour renforcer la politique globale de gestion des pertes physiques et commerciales

##### Production :

- La mise en service de la station de démantèlement ayant été réglée, l'action de la SDEI portera notamment sur le remplacement des branchements en plomb. D'autre part, la zone de captage de la station de traitement doit être renforcée par le projet d'installation d'un grillage de 2 m de hauteur là où il n'y en a pas. Enfin le délégataire propose de prendre une décision sur l'avenir du surpresseur lequel n'est plus adapté à la demande actuelle.

#### 5) **Exécution du contrat SDEI**

Ce chapitre, traite du fonctionnement du contrat de délégation de service public, lequel arrivera à son terme le 31 mars 2019 après une durée de 12 ans.

Concernant l'exécution du service vous trouverez le rapport intégral de la page 23 à la page 56. Il faut noter notamment page 46 le prix du service de l'eau potable et page 47 une simulation de facturation au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et 1<sup>er</sup> janvier 2010 comme la loi l'impose sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup> (famille de 4 personnes)

La constatation de cette comparaison de facture est que le coût de l'eau augmente de plus 5,4 % entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Il faut enfin noter que l'eau de Châtillon a fait l'objet de 39 analyses bactériologiques avec 100 % de conformité et de 43 analyses physiques ou chimiques avec 95 % de conformité (cf détail page 52).

Il convient donc de se féliciter de la bonne marche du service de l'eau sur la Commune de Châtillon et de l'application conforme du contrat de délégation de service public passé avec la SDEI.

M. le Maire ouvre le débat et cède la parole à Mme BAS-DESFARGES, laquelle souhaite connaître la différence entre l'eau mise en distribution et l'eau comptabilisée et facturée puisqu'un écart important de volume peut être constaté entre ces deux nombre. En réponse M. le Maire indique qu'il s'agit principalement de fuites avant compteur sur les canalisations, que seule l'eau comptabilisée après compteur est prise en compte ce qui explique les écarts importants avec l'eau mise en distribution.

M. Le Maire cède la parole à M. RENOUD-GRAPPIN, qui rappelle qu'en 2009 le nettoyage des réseaux après mise en service de l'usine de démantèlement a généré beaucoup d'eau non facturée. Il rappelle que le rendement du réseau de distribution s'élève à 85 %, ce qui est nettement supérieur à la moyenne qui d'ordinaire est à hauteur de 65 %. Il constate un chiffre étonnant donné dans le rapport, à savoir le nombre de mutations (arrivées départs) de la population qui s'élève donc à plus de 560, que ce chiffre est important eu égard au nombre d'habitants total de la commune et que 20 % de la population change environ chaque année.

M. RENOUD-GRAPPIN poursuit en indiquant que la hausse de 5,4 % de la facture d'eau entre 2 exercices s'explique par l'augmentation des taxes de l'agence de l'Eau et qu'elle n'est pas le fruit de la décision des élus. Il constate que la mise en service et les coûts de l'usine de démantèlement et de déferrisation n'a pas alourdi le prix de l'eau. Enfin il se félicite de la qualité de l'eau de Châtillon et du professionnalisme des agents de la société fermière à savoir la SDEI, sachant qu'au niveau national les grands groupes de traitement de l'eau

potable ont tendance à être plutôt vilipendés. Il rappelle que lors de la décision de la construction de l'usine de démanganisation la SDEI s'était engagée à prendre à sa charge le coût du nettoyage et il considère que ce geste est à souligner. Il pense également que contrairement aux années passées les élus de l'exécutif n'ont plus à enregistrer les plaintes des administrés comme par le passé, et que cette situation est nettement plus confortable.

M. le Maire reconnaît que l'usine de démanganisation (pour laquelle il n'était pas favorable au départ) est très performante. Il indique que les tableaux d'explications sur les pertes de consommation figurent page 32 du rapport, ceci à l'adresse de ses collègues conseillers municipaux. Enfin il conclut pour dire que la décision de créer un 2<sup>ème</sup> château d'eau, dont il est question depuis de nombreuses années, peut être largement différé puisque le nettoyage des canalisations, la stagnation de la consommation font qu'il n'apparaît plus nécessaire de créer ce château d'eau.

M. Le Maire cède à nouveau la parole à M. RENOUD-GRAPPIN qui se dit d'accord avec le constat de M. le Maire sur la création d'un 2<sup>ème</sup> château d'eau. Il précise que l'eau fournie à SOLVAY/ABBOT n'est pas amenée par un surpresseur mais simplement par une canalisation importante.

M. Le Maire conclut donc le débat en indiquant qu'il s'agit d'un porter à connaissance qui n'entraîne pas de décisions formalisées de la part du conseil municipal.

#### **N° 7 : Désignation d'un élu, délégué au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de CHATILLON.**

M. le Maire indique que M. Philippe PERREAULT délégué au conseil d'administration de la maison de retraite de Châtillon ne souhaite plus en faire partie en tant que représentant du conseil municipal de Châtillon, pour des raisons d'emploi du temps.

M. le Maire vous propose de désigner Mme Lucette LEVERT pour le remplacer.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. Le Maire, Mme Lucette LEVERT est élue à l'unanimité au Conseil d'Administration de la Maison de retraite.

#### **N° 8 : Maison de Retraite : garantie de 2 emprunts : approbation.**

M. le Maire indique que la maison de retraite la Montagne située route de Relevant à Châtillon a besoin de recourir à l'emprunt dans le cadre du financement de l'opération de rénovation partielle de l'établissement.

Ce programme de travaux a été approuvé par le conseil d'administration en juin 2006 ainsi que par la commission exécutive de l'agence régionale d'hospitalisation en février 2007.

Ce programme de travaux consiste en une série de rénovations sur l'ensemble des locaux de l'établissement. Il s'agit notamment de :

- créer de nouveaux locaux pour l'administration dans les anciens locaux de la cuisine
- créer un vestiaire du personnel aux normes dans les locaux libérés par l'administration
- mettre aux normes R la buanderie de l'établissement qui traite le linge des résidents
- sécuriser l'approvisionnement électrique de l'établissement par l'installation d'un groupe électrogène
- agrandir et améliorer les parkings à destination tant des visiteurs que du personnel
- changer la centrale de détection incendie devenue obsolète sur l'ensemble des locaux y compris d'hébergement.

Le plan de financement de l'opération se résume comme suit :

a) Dépenses :

- travaux ingénierie HT : 2 426 464 € - TVA à 19,6 % 475 587 € - Total dépenses travaux plus ingénierie en TTC 2 902 051 €
- récupération de TVA en fin de travaux 342 131 € soit un total à financer de 2 559 920 €

b) Recettes :

- subvention d'équipements 36 400 €
- autofinancement : 323 520 €
- emprunt à contracter 2 200 000 €
- total des recettes 2 559 920 €

Pour financer ces travaux de restructuration, la direction de la maison de retraite a eu recours à 2 prêts, l'un de 1 878 000 € obtenu auprès de la caisse des dépôts et consignations : durée 25 ans au taux de 3,34 % et l'autre de 330 000 € auprès de la caisse d'épargne pour une durée de 10 ans au taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat.

La maison de retraite a donc sollicité une demande de garantie d'emprunt pour les 2 emprunts auprès du Conseil Général qui devrait délibérer en commission permanente le 7 juin 2010.

Ces emprunts seront garantis à hauteur de 80 % de leur montant soit 264 000 € et 1 496 000 €.

Pour les 20 % restant la maison de retraite a sollicité une demande de garantie à la commune de Châtillon qui doit donc délibérer pour accorder la garantie du solde restant, soit 66 000 € pour l'emprunt de la caisse d'épargne et 374 000 € pour l'emprunt contracté à la caisse de dépôts et consignations.

M. le Maire demande donc de bien vouloir approuver ces 2 garanties d'emprunt à hauteur de 20 % de leur montant respectif afin de permettre à la maison de retraite de financer ses travaux de restructuration et de réhabilitation.

A l'issue de la présentation M. le Maire indique que la garantie d'emprunt a été rendue possible uniquement par le fait que l'établissement est devenu une maison de retraite, ce qui ne pouvait se faire lorsque la maison de retraite avait caractère d'hôpital. Il rappelle que la maison de retraite est le troisième employeur de Châtillon avec 135 salariés équivalents temps plein et qu'il convient opportunément d'aider la maison de retraite à financer ses prêts.

Il signale enfin que ces travaux de réhabilitation étaient nécessaires, que la signalétique pose problème et qu'il demandera à la maison de retraite de la revoir puisque les visiteurs et les familles ont du mal à se situer dans l'établissement.

M. le Maire cède la parole à M. RENOUD-GRAPPIN, lequel estime qu'il s'agit d'un bon partage des risques entre le département et la Commune, qu'il est tout à fait favorable à garantir ces prêts à l'établissement.

M. le Maire cède la parole à Mme GROSCLAUDE, laquelle demande que la Commune améliore la signalétique extérieure également car il apparaît difficile de trouver la maison de retraite lorsqu'on vient de Bourg en Bresse ou des communes périphériques.

M. le Maire répond avec un "trait d'humour" en indiquant que depuis 2 ans il n'a arraché aucun panneau existant.

Sur présentation de M. le Maire la garantie de 2 emprunts à la maison de retraite est donc acceptée à l'unanimité.

**N° 9 : Renouveau de la convention en vue de la valorisation et de l'animation des labels entre la Communauté de Communes "Chalaronne-centre", l'Office du Tourisme et la Commune : approbation.**

M. le Maire cède la parole à M. MATHIAS, lequel rappelle que par délibération du 15/12/2008 le conseil municipal a approuvé la convention tripartite entre la Communauté de Communes Chalaronne Centre, la Commune de Châtillon et l'Office de Tourisme Intercommunal pour la valorisation et l'animation des labels de Châtillon.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement et les modalités financières auxquelles les trois signataires s'engagent réciproquement pour la mise en valeur des labels de Châtillon (les plus beaux détours de France, les stations vertes, les villes et villages fleuris et les villes et métiers d'art), cette convention expirait le 31/12/2009.

M. le Maire propose de signer une nouvelle convention en modifiant partiellement les modalités de participation des signataires.

Ainsi la Communauté de Communes verserait à l'Office du Tourisme une subvention complémentaire de 2 500 € annuelle destinés à financer la contribution de l'Office à la promotion des labels de Châtillon, lesquels contribuent à la valorisation globale du territoire de Chalaronne Centre.

En outre l'Office du Tourisme s'engagerait à financer la rémunération ou l'indemnisation de son personnel (sa directrice) en cas de mise à disposition pour des missions labels ne relevant pas des compétences habituelles de la Communauté de Communes.

Cette convention est prévue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

M. le Maire propose donc de l'adopter et de l'autoriser à la signer.

Dans le cadre du débat M. le Maire cède la parole à M. MATHIAS lequel félicite l'office du tourisme intercommunal pour le travail fourni en vue de la valorisation des labels et notamment sa directrice Sophie GIRE pour son dynamisme.

M. le Maire rajoute que le lancement de la saison touristique a été effectué ce vendredi et qu'une bande dessinée originale et novatrice avec possibilité de flash code ouvrant des fenêtres notamment sur l'apothicairerie et le musée de Châtillon est sortie récemment et connaît un gros succès.

M. MATHIAS indique enfin qu'une place gratuite au musée est délivrée à chaque achat de bande dessinée, sachant que le tirage a été de 10 000 exemplaires de BD.

Sur proposition de M. le Maire, la convention entre l'office du tourisme, la Communauté de Communes Chalaronne Centre et la ville de Châtillon est approuvée à l'unanimité.

**N° 10 : Subvention à l'Association "club de loisirs sportifs Châtillonnais".**

M. Le Maire cède la parole à M. MATHIAS qui rappelle que lors de l'attribution des subventions votées en séance du conseil municipal du 22 mars 2010, la subvention habituellement versée au "club de loisirs sportifs Châtillonnais" a été occultée par suite d'une erreur matérielle.

M. Le Maire vous propose d'attribuer la somme de 100 € au "club de loisirs sportifs Châtillonnais".

M. le Maire propose donc d'entériner cette proposition, ce qui est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

**N° 11 : Informations du Maire**

- Cinéma : au terme d'une année d'exploitation, il a été constaté un nombre d'entrées de 19 342 personnes ayant fréquenté le cinéma. Il s'agit donc d'une très bonne fréquentation annuelle, qui donne entière satisfaction aux clients puisque à 5 € la place adulte par abonnement, le rapport qualité prix, est jugé excellent. M. le Maire rajoute que le passage au numérique est en cours de réflexion et qu'il existe des problèmes certains pour acheter les

appareils de projection et pour pouvoir bénéficier de subventions. Pour répondre à une question de M. CHAFFURIN sur les subventions en matière de cinéma numérique, M. MATHIAS indique que les cinémas ruraux doivent se structurer pour obtenir des subventions de l'Etat. Pour Châtillon la Mairie attend une subvention de 20 % de la région Rhône-Alpes mais la Commune n'attaquera pas les travaux ou les acquisitions tant que qu'elle n'aura pas eu la notification de la subvention. Il indique d'autre part qu'au-delà du numérique, la commune réfléchit à l'installation du cinéma en version 3D.

- Pôle emploi : au 15 juin le nombre de demandeurs d'emploi s'élevait à 165 demandeurs dont 88 hommes et 75 femmes.
- Démission de M. Gérard BESSE : M. le Maire indique qu'il a reçu une lettre de démission de la part de M. BESSE pour raisons professionnelles à compter du 29 juin. M. le Maire indique que dans sa lettre, l'intéressé adresse ses remerciements au Conseil, qu'il considère que les membres du conseil municipal sont sympathiques et sont des gens de bonne volonté. M. le Maire adresse ses remerciements à M. BESSE pour son travail ainsi que pour l'élégance de la lettre qu'il lui a adressée.
- Soirée des associations : M. Le Maire souligne le déroulement le 1<sup>er</sup> juillet à 19h30 à l'arboretum de la soirée d'été des associations.
- Terres d'Alliance : remerciements adressés à la Mairie à l'occasion de l'organisation du 9<sup>ème</sup> semi marathon national des coopératives agricoles, pour la mise à disposition des bâtiments notamment l'espace bel air etc... ainsi que l'aide à l'organisation de la course.
- Manifestations : M. le Maire rappelle la sortie du BIM consacrée aux festivités de l'été prochain. Il souligne notamment le démarrage du festival des Temps chauds à partir de la semaine prochaine, du Divin défi qui consiste pour la 1<sup>ère</sup> fois en un repas de gala ainsi qu'un concours de sommeliers à caractère régional. M. le Maire souligne également l'assemblée générale du CAUE le 25 juin à 10h30 à la salle de spectacles. Au cours de cette assemblée générale, M. le Maire présentera la ville, ses réalisations et ses projets. Cette assemblée générale sera suivie d'un repas et d'une visite de la ville organisée par l'office du tourisme.

## **N° 12 : Informations des Adjoint**

### **A - Patrick MATHIAS :**

- Défibrillateurs : M. MATHIAS indique que les défibrillateurs ont été installés, qu'un courrier a été adressé à tous les médecins pour les en informer et qu'une formation sera dispensée à toutes les associations dans le cadre du forum des associations début septembre.
- Assemblée générale régionale de la fédération de football : se déroulera le 26 juin à l'espace bel air.

### **B – Lucette LEVERT :**

- Révision du PLU : Mme LEVERT rappelle la 2<sup>ème</sup> réunion d'information et de présentation de la révision aux personnes associées le 18 juin à 14h en mairie. A l'issue de cette présentation une relecture du règlement est prévue le 2 juillet par la commission d'urbanisme et le projet arrêté sera soumis le 12 juillet à l'approbation du conseil municipal, après quoi le dossier sera transmis début août à l'ensemble des personnes associées et aux représentants de l'Etat.

### **C – Jocelyne SICAUD**

- Fête de la Musique : se déroulera le samedi 19 juin sur une douzaine de points différents. A noter la participation d'un groupe musical de la commune de Wächtersbach.
- Enfants faites de musique : Mme SICAUD souligne l'organisation d'ateliers musicaux au clos Janin organisés par la MEJ avec la participation des écoles de musique Châtillon-Macon.
- Concert à l'église : 20 juin à 17h et séance de cinéma consacrée à la musique le 21 juin en soirée.

### **D – Guy MONTRADE**

- Fête de la musique : souligne l'arrivée d'une délégation de jeunes allemands qui participera à la fête de la musique.

### **E – Philippe PERREAULT**

- Travaux de création d'un local rangement : le planning est respecté et les travaux se termineront en septembre.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h40 et remercie les Conseillers Municipaux, la presse locale "Progrès" et "Voix de l'Ain", les services municipaux à savoir Georges MOREL, directeur général des services, Mme Fabienne FLORIT, chargée de communication et, M. Yves BONVALLOT agent de police municipale.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le 12 juillet à 18h30.

Pour extrait certifié conforme,  
LE MAIRE